

de M. le duc et de Mme la duchesse de Fitz- james; — et d'autre part — M. Cleinger, sta- tuaire, épouse Mlle Gabrielle Solange Dudevant, fille de M. le baron et de Mme la baronne Du- devant. — Cette dernière annonce éclaire la première, car on sait que Mme la baronne Du- devant n'est autre que le grand écrivain qui publie ses œuvres sous le pseudonyme de George Sand.

EUGÈNE GUINOT (Pierre Durand).



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 8 JUIN, 1847.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

(Débats.)

QUESTION DE L'ORAUTEUR.

Vendredi, 4 juin, 1847.

L'hon. M. Baldwin ouvrit la séance en dé- mandant qu'il lui fût permis d'adresser quelques questions à l'hon. M. Daly, au greffier en chan- cellerie, et à sir Allan MacNab, au sujet des virements opérés pendant la vacance du parle- ment pour des motifs d'élection. Il fit d'abord motion que l'hon. M. Daly fut interrogé de sa place sur les affaires en question.

M. Viger s'opposa à cette motion, tant qu'on ne lui montrât pas quelques précédents dans l'histoire parlementaire qui pût l'autoriser à cette démarche. Malgré sa longue expérience il n'avait eu connaissance d'aucun précédent de cette sorte, il ne pensait pas qu'il n'y eût jamais eu dans le parlement anglais une proposition aussi extraordinaire. Il était fortement d'opinion que personne n'avait droit d'interroger dans cette chambre un ministre de la couronne.

M. La Fontaine fit remarquer à M. Viger qu'il se mettait en contradiction avec ses opinions de l'autre jour. A la séance précédente on avait prétendu que l'affaire devait être renvoyée à un comité spécial qui aurait eu le pouvoir de s'enquérir des faits, et d'amener devant lui per- sonnes, papiers et records. Les ministres même de la couronne auraient subi un interrogatoire devant ce comité. Or, la chambre avait décidé qu'au lieu de référer l'affaire à un comité spécial, elle la prendrait elle-même en considération; elle devait donc avoir tous les pouvoirs de ce comité, et pouvait par conséquent s'adresser aux ministres de la couronne pour en obtenir des in- formations. D'ailleurs, l'hon. M. Daly ne de- vait pas être interrogé comme ministre, mais comme membre de la chambre.

M. Viger répliqua avec force qu'il était prêt à abandonner sa position, si on voulait seulement lui céder un seul précédent d'une démarche aussi extraordinaire.

M. Baldwin se rendit au désir de M. Viger en lui citant le cas récent de Hauser, dans le parlement impérial, où l'on prit les dispositions des ministres à la barre de la chambre. M. Baldwin lut, le livre en main, plusieurs passages des témoignages en question.

M. Aylwin fit remarquer qu'il s'agissait de témoignages nécessaires, que comme il n'y avait au- cun moyen de s'inscrire en faux il fallait savoir des ministres eux-mêmes si les documents que l'on avait soumis à cette chambre étaient bien ceux qu'ils avaient signés. Il ne s'occupait pas de citer de nouveaux précédents, puis- qu'on en avait déjà cité, mais il voulait deman- der, lui aussi, à l'hon. membre pour les Trois- Rivières, si dans sa longue carrière parlementaire, il avait été témoin d'un cas aussi extraor- dinaire que le cas actuel, d'un cas où deux mem- bres de la chambre se soient permis de faire émaner un writ pour une élection, lorsque le siège de l'orateur n'avait pas été déclaré vacant, et pendant qu'il résidait dans le pays?

M. Cayley pensait que la chambre avait dé- cidé à sa dernière séance que tous les papiers qui avaient rapport à cette affaire seraient mis sur la table. Il semblait maintenant que l'on vou- lait les supprimer et questionner l'hon. membre pour Mégantic, et peut-être même l'orateur. Il ne croyait pas que l'on dût permettre à chacun de faire à ces messieurs telles questions qu'il lui plairait. Il faisait donc motion en amendement que l'hon. M. Daly fût prié de mettre devant la chambre la correspondance qui avait eu lieu entre lui et l'orateur au sujet de l'acceptation ou de la non-acceptation de la place d'adjutant-général.

M. Baldwin n'avait aucune objection à ce que cette motion fut reçue avant la séance. Tout son désir était de connaître la vérité; il ne pou- vait croire que les ministres eussent envie de ca- cher quelque chose. Pour lui il était loin de vouloir pénétrer dans les secrets du cabinet qu'il considérait comme sacrés, mais il désirait obte- nir sur l'affaire qui était devant la chambre les plus amples explications possibles.

M. Christie dit qu'il avait d'abord demandé les documents, mais si ces documents produits ne donnaient point des informations satisfaisantes, il ne voyait aucun inconvénient à laisser poser des questions pour faire connaître la vérité.

M. Duggan et le col. Prince s'exprimèrent de la même manière, et les ministres prirent alors le parti de se conformer à la décision de la majori- té. Les papiers furent donc déposés sur la table et lus comme suit :

Dundurn, 25 juin, 1846.

Mon cher monsieur, Je me suis assuré que le major Kenneth Cam- erson, ci-devant du 79e régiment, acceptera la nomination de député adjutant-général pour le

Canada Ouest, et ce sera une excellente nomi- nation. Ce point réglé, le plutôt nous serons gazettés le mieux ce sera. Son Excellence pour- ra peut-être regarder le 1er juillet, comme un jour convenable, comme il termine un quartier. Il n'y a pas de temps à perdre à envoyer le writ pour Hamilton.

Tout à vous,

(Signé), ALLAN N. MACNAB.

L'hon. D. DALY, Secrétaire.

3 juillet, 1846.

Mon cher sir Allan, Il m'a été impossible de répondre plutôt à votre lettre particulière du 25 expiré, attendu qu'il n'avait encore été pris de détermination définitive à l'égard de la nomination du député adjutant-général pour le Haut-Canada. Après la plus mûre considération avec les membres de son conseil, le gouverneur-général en est venu à la conclusion qu'il est plus à propos de nom- mer le colonel D. McDonald, qu'aucun autre, et en conséquence il a ordonné l'émanation immé- diate de sa commission.

Le Dr. Taché est nommé, et il est maintenant ici, et votre nomination, ainsi que celles de vos députés, paraîtront dans la prochaine Gazette Officielle.

Son Excellence désire que je dise qu'elle éprouve beaucoup de regret si de cette affaire, il résulte quelque désappointement pour le co- lonel Cameron, attendu que ce sont des circon- stances dont il n'était plus le maître qui l'ont dé- tourné de sa première intention, mais qui ne touchent en rien au caractère personnel élevé du colonel Cameron.

J'espère que nous ne tarderons pas à vous voir ici.

Tout à vous,

(Signé), D. DALY.

SIR ALLAN N. MACNAB, Orateur, etc., etc.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Montréal, 4 juillet 1846.

Monsieur, J'ai l'honneur, par ordre du gouverneur-général de vous transmettre avec la présente une commission vous nommant Adjudant-Général de la Milice du Canada.

L'honoraire est de £2; vous voudrez bien en faire la remise.

J'ai etc.

(Signé) D. DALY.

SIR ALLAN N. MACNAB, Hamilton.

Hamilton, 7 juillet, 1846.

Cher monsieur, Je reçois à l'instant (au bureau de la poste d'où je vous écris) votre lettre du 3 courant, en réponse à la mienne du 25 expiré, accompa- gnée d'une commission me nommant adjutant- général de la milice du Canada, et m'informant en même temps que le colonel MacDonall est nommé député adjutant-général. Je vous prie d'en présenter mes remerciements à son Excel- lence, mais les circonstances me mettent dans la nécessité de refuser cette nomination, et de ren- voyer la commission, — et par la maille de demain j'écrit à Sa Seigneurie plus au long sur le sujet.

J'ai, etc.

(Signé), ALLAN N. MACNAB.

L'hon. D. DALY, etc., etc. etc.

Dundurn, 8 juillet, 1847.

Mylon, Votre seigneurie aura sans doute été informée par M. le secrétaire Daly du renvoi que j'ai fait de la commission me nommant adjutant-général de milice, et j'ai maintenant l'honneur d'ex- pliquer plus amplement à votre excellence ce qui m'a forcé d'adopter cette démarche. D'abord je dois à votre seigneurie d'exprimer mes meilleurs remerciements pour l'honneur qu'on me des- tina, et pour la courtoisie que j'ai toujours ren- contrée de la part de votre excellence, et je me flatte que vous n'attribuerez pas en aucun degré mon prompt renvoi de la commission à un manque dans le haut respect qui vous est dû et que j'entretiens pour votre seigneurie.

Dans les divers entretiens que j'ai eu l'hon- neur d'avoir avec votre excellence au sujet de la milice, et de ma nomination au poste d'adju- tant-général, c'était mon désir et je me suis effor- cé de pénétrer votre excellence, du désir sin- cère que j'entretenais d'avoir un bon support dans les officiers subordonnés du département.

C'était parce que je considère la tâche de ré- organiser la milice, et de mettre à exécution avec effet les desirs sincères et les vœux étend- dus de votre seigneurie sur ce sujet, et de sur- veiller d'une manière permanente et utile tout le corps de la milice dans l'étendue de cette vaste province, comme un entrepris difficile et im- portant, et une tâche à laquelle je ne me croyais pas égal sans l'aide d'assistants capables et ef- ficaces.

Quoique sans expérience militaire, je consi- dère le Dr. Taché tout-à-fait éligible pour la charge de député-adjutant-général, plus spé- cialement dans la vue de la population du Bas- Canada, et je me suis exprimé dans ce sens à votre excellence, mais comme il n'appartenait pas à l'armée (civile), je jugeai qu'il était d'au- tant plus désirable que l'autre député fut un fait des affaires militaires, et familier avec les dé- tails, et je pris la liberté de suggérer comme possédant suivant moi ces qualifications; le col. R. Cameron quoiqu'il fut aussi mentionné du colonel MacDonall comme étant proposé par quelques messieurs du conseil exécutif, je ne compris pas que votre excellence entretint sa

recommandation en opposition au colonel Cam- erson, et je laissai Montréal sous l'impression par- faite que votre excellence avait décidée finale- ment en faveur de ce dernier. J'ai communiqué avec lui sur ce sujet avec la sanction de votre excellence, et j'ai fait dans la persuasion qu'il aurait été choisi pour la charge.

Après mon départ de Montréal, je n'en ai pas entendu parler davantage, jusqu'à la réception de la lettre de M. Daly du 3 courant me transmettant la commission qui était pour moi, et m'informant qu'après la considération la plus mûre avec les membres du conseil exécutif, Votre Excellence en était venue à la conclusion, qu'il était plus expédient de nommer le colonel Macdonell Député-Adjudant-Général, qu'au- cune autre personne, et que vous aviez en con- séquence ordonné l'émanation immédiate de sa commission. La lettre de M. Daly m'informe qu'en conformité de l'avis du conseil la nomi- nation du colonel MacDonell a été résolue. Je n'en remarquerai pas moins avec respect que ce n'est pas un office politique, et que je ne comprends pas que le conseil ait, non plus que je consentirais à accéder à cet honorable corps, le privilège de contrôler les nominations de cette espèce.

Ce principe, je crois, fut réglé, avec l'appro- bation du gouvernement impérial, sous l'admi- nistration de lord Metcalfe, et je suppose que l'on avait clairement reconnu la manière ferme avec laquelle il maintient le droit de la Reine, et du Représentant de Sa Majesté à exercer une libre discrétion dans les nomi- nations de milice. Dans l'occasion actuelle je croyais que Votre Excellence, dans l'exercice d'un droit de prérogative indubitable, avait accepté le colonel Cameron pour un des députés adjutants-généraux, nomination à laquelle le conseil s'en suis sûr, ne pouvait objecter pour des raisons politiques ou personnelles, et tout en maintenant rigoureusement le droit constitu- tionnel de votre Excellence de la faire, sans égard pour le conseil exécutif, je n'en déclarai pas moins franchement qu'il était également libre à Votre Excellence de déférer à son avis, et de renoncer à l'intention qui avait été formée, et d'exercer le patronage de la couronne en fa- veur d'un autre, puisque Votre Excellence avez cru plus à propos de la faire. Donnant à Votre Excellence l'assurance que c'est par suite du changement survenu dans l'état des arrange- ments que j'ai pris la marche que je sens me convenir le mieux, je me bornerai à renouveler l'expression de mes remerciements de l'office honorable et lucratif qu'il a gracieusement plu à Votre Excellence de me désigner, et du regret que j'ai de ne trouver dans l'obligation d'en refuser l'acceptation.

J'ai l'honneur d'être,

etc., etc., etc.

(Signé) ALLAN N. MACNAB.

Après la lecture de ces lettres, M. Baldwin fit sa motion demandant la permission de question- ner l'hon. M. Daly, et elle fut emportée sans division.

Aux questions posées par M. Baldwin, M. Daly répondit qu'il avait signé le warrant pour faire émaner le writ de l'élection de Simcoe, et qu'il ne pouvait produire aucun autre document que ceux qui étaient sur la table. M. Baldwin lui ayant demandé quels étaient les motifs ou les faits qui l'avaient d'abord porté à croire que le siège de sir Allan MacNab était devenu vacant, et qu'il l'avaient ensuite fait changer d'opinion, M. Daly resta plusieurs minutes sans répondre, et ses amis voyant son embarras, s'opposèrent à ce qu'on lui fit cette question.

M. Baldwin adressa ensuite quelques questions au greffier en chancellerie dont les réponses n'ont rien révélé d'important, et ensuite il fit motion que l'orateur, sir Allan MacNab, fut ex- aminé de sa place sur toutes les circonstances qui avaient rapport à l'affaire. On s'y opposa avec force, mais M. Baldwin cita à son appui plusieurs précédents qui avaient eu lieu dans le parlement impérial. Néanmoins le parti du ministère insista, et demanda une division; cette division fut contre lui, 36 ayant voté pour la motion de M. Baldwin et 34 contre. Voici la division :

Pour : — Armstrong, Baldwin, Berthelot, Ber- tram, Bouthillier, Cameron (Lanark), Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Conger, Desau- nier, DeWitt, Drummond, Fournier, Franchère, Gowen, John, Lacoste, LaFontaine, Lanier, Laurin, LaTerrière, LeMoine, Leslie, Macdonald (Glengary), Merritt, Morin, Nelson, Powell, Price, Robinson, Scott, Smith (Wentworth), Thompson, Watts. — 36.

Contre : — Aylwin, Boulton, Brooks, Cameron (Cornwall), Cayley, Chalmers, Colville, Cum- mings, Daly, DeBleury, Draper, Duggan, Erma- tinger, Foster, Hale, Hall, Jessup, Lyon, Macdonald (Kingston), Macdonell (Dundas), Mc- Connell, Moffatt, Murney, Papineau, Petrie, Riddell, Robinson, Seymour, Sherwood, Smith (Frontenac), Stewart (Bytown), Stewart (Prescott) Viger, Williams. — 34.

L'orateur fut en conséquence interrogé de sa place, et sur les questions qui lui furent posées, il donna les explications suivantes :

« La place d'Adjudant Général m'a été of- ferte par le ci-devant Gouverneur-Général, j'a- vais d'abord intention de l'accepter à certaines conditions que j'offris à Son Excellence. Au premier offre je refusai, mais dans une conver- sation subséquente que j'eus avec le Gouver- neur-Général je consentis à accepter la place à la condition qu'il ne serait permis de me pro- curer dans mon emploi l'aide la plus efficace. Le Gouverneur désirait avoir un monsieur d'a- rigine française comme Député Adjudant-Gé- néral pour le Bas-Canada. Je suggérai le nom du Dr. Taché, et Sa Seigneurie y acquiesça. Je voulais alors faire sentir à Son Excellence l'im- portance pour moi d'avoir un Député dans le Haut-Canada de connaissances et d'expériences dans les affaires militaires. Je suggérai le col. Kenneth Cameron, et Son Excellence y con-

sentit. La chose demeura ainsi jusqu'à la fin de la session. Après la prorogation, je vis le Gouverneur-Général à ce sujet. On m'avait déjà proposé avant cela d'être gazetté. Je laissai le Gouverneur-Général en comprenant que le col. Cameron serait mon député. Avec l'approba- tion de Son Excellence j'allai directement chez M. Daly l'informer que j'avais accepté la place d'Adjudant-Général, de Son Excellence le Gouverneur, à la condition expresse que le col. Cam- erson devait être mon député : j'avais l'autorité de Son Excellence pour dire cela : et qu'assurément je serais certain que le col. Cameron accepterait la place de député Adjudant-général, nos nominations à tous deux seraient publiées sur la Gazette. J'eus ensuite occasion d'aller à Québec, et M. H. Cameron étant alors en ville pour affaires, et devant retourner immé- diatement dans le Haut-Canada, je le priai, comme j'étais sur le point de partir pour l'An- gleterre, d'écrire au col. Cameron pour savoir s'il accepterait la place. De retour à Toronto, je m'informai à M. H. Cameron qui me dit avoir écrit au col. Cameron, et que ce monsieur dé- clarait qu'il accepterait la place. En ayant cette réponse j'écrivis à M. Daly. C'était le 25 juin. Le 3 juillet je reçus une réponse. A la réception de cette réponse je refusai la place, dans la lettre que j'ai mise devant la chambre. J'aurais dû ajouter qu'en revenant de Québec et pas- sant à Montréal, j'allai prendre congé du gouverneur-général qui me dit que quelques mem- bres du conseil désiraient nommer le col. Mac- Donall; mais dit-il, « je vous ai dit d'offrir la place de député adjutant-général au col. Cam- erson. » Je lui répondis que je lui étais obligé et que si j'acceptais la place d'adjutant, les ser- vices du col. Cameron m'étaient indispensables. Après avoir quitté le gouverneur j'allai voir le receveur-général. Il s'exprima en faveur du col. MacDonall. Je lui dis que s'il y avait quelque difficulté, je retournerais chez le gouverneur. Il me dit : « il n'y a pas de nécessité; nous fâcherons de pourvoir M. MacDonall de quel- que autre manière. » Je n'ai eu aucune autre communication avec le gouvernement exécutif, ni avec le gouverneur-général, que ce qui est contenu dans les lettres soumises à la chambre. Je n'ai point vu le gouverneur-général depuis, je n'ai signé aucun document comme adjudant- général, et je n'ai fait aucun acte officiel en cette qualité. Avant mon premier refus, j'avais en- voyé un plan de réorganisation de la milice que j'avais préparé quelques années auparavant. J'avais fait des arrangements pour que les cols. Taché et Cameron pussent remplir mes devoirs en mon absence. »

M. Baldwin récapitula ensuite en peu de mots les faits établis par les documents mis de- vant la chambre, et les témoignages, et en vint à la conclusion que la place d'adjutant-général lui avait été offerte et qu'il l'avait acceptée à une condition, laquelle condition, n'a pas été remplie. Ainsi, quoiqu'il y eût une acceptation conditionnelle, il ne paraissait pas que cette ac- ceptation pût rendre vacant le siège de l'hon. membre pour Hamilton. Il fit donc motion :

« Qu'il apparût à cette chambre que sir Allan MacNab a reçu de la couronne l'offre de la place d'adjutant-général du Canada, et qu'il l'a ac- ceptée, à condition que K. Cameron, etc., serait nommé député adjutant-général pour le Haut-Canada et a été en conséquence autorisé à com- munique cette décision à ce dernier monsieur. »

M. Aylwin s'opposa à cette motion en main- tenant qu'il ne pouvait y avoir de distinction entre une acceptation conditionnelle et une ac- ceptation non-conditionnelle. Le statut provin- cial avait pour objet d'empêcher les membres du parlement d'être sous l'influence des ministres de la couronne, et obligé tout homme qui n'a été même pendant une seule seconde dans la dé- pendance de l'exécutif de se présenter de nou- veau à ses constituants. Lord Cathcart avait offert une place à l'hon. orateur; celui-ci l'avait acceptée à une certaine condition; lord Cath- cart à son tour avait accepté la condition. Alors sir Allan MacNab devait avoir laissé Son Excel- lence dans la persuasion qu'il était adjutant- général. Le contrat était parfait; et il a été violé ensuite, mais il avait existé et ce n'était suffisant. M. Aylwin parla longtemps, avec son éloquence ordinaire, et fut écouté avec beaucoup d'at- tention.

M. Baldwin répondit que la seule chose dont il s'agissait était de savoir s'il y avait eu accep- tation ou non. Or il lui semblait que le droit constitutionnel ne pouvait forcer un homme à faire, sans condition, une chose qu'il n'a entreprise qu'à une certaine condition. Toute autre doc- trine lui paraissait dangereuse. D'après ces principes, une personne pourrait être appelée à remplir une place; elle l'accepterait à une con- dition; le gouvernement ne s'occuperait point de cette condition et cependant le siège de cette personne deviendrait vacant. En supposant que l'hon. membre pour Québec accepterait la place de solliciteur-général à condition que le membre pour Terrebonne serait procureur général, si cette dernière condition n'était pas remplie, est-ce que le siège du premier monsieur serait ce- pendant vacant? Il pensait que cette doctrine ne pouvait être partagée par la chambre sans le plus grand danger.

Le colonel Prince dit qu'il voterait pour la motion de M. Baldwin. Il ne savait que penser d'une administration qui prenait sur elle-même de publier des nominations dans la Gazette Of- ficielle sans le consentement de personnes. Il avait été témoin d'un grand nombre de bévues, mais jamais d'aussi grossières, jamais il n'avait entendu mentionner une absurdité semblable. Si cette chose fut arrivée pendant la session elle eût donné prise à la corruption; et il en avait un exemple sous les yeux. Il voyait le ci-devant procureur-général siéger dans cette chambre lorsqu'il était sur le point d'être fait juge. Avant deux mois, M. Dmper devait être fait juge, ou vice-chancelier; cependant ce monsieur condui- sait encore le ministère par ses conseils, ses dis-

cours et ses votes. Hier il était dans un coin de la chambre, aujourd'hui il siège parmi les ministres. Probablement qu'on lui aura intimé que s'il n'était pas bon garçon il ne serait pas fait juge (rire). Le colonel Prince finit par faire l'éloge des adjutants et députés adjutants de milice de cette province, quoiqu'il eût préféré voir Sir Allan MacNab à la tête de ce départe- ment.

M. McDonald (Dundas), dit qu'il vota pour la première partie de la motion, mais qu'il ne peut voter pour la seconde, parcequ'il avait à la main une lettre de sir Allan MacNab au colonel MacDonall qui le convainquait que l'hon. orateur n'avait pas accepté la place d'adjutant- général à la condition que le col. Cameron serait son député. M. McDonald de Dundas lut en- suite deux lettres, la première du col. MacDonell informant sir Allan MacNab qu'il serait heureux de servir sous lui comme député, la seconde de sir Allan MacNab au col. MacDonell l'informant qu'il ne pouvait faire aucune promesse.

M. Smith fit motion en amendement à la motion de M. Baldwin :

« Que la chambre ayant entendu le témoi- gnage relativement à l'offre de la place d'adju- tant-général à sir Allan MacNab, est d'opinion qu'il n'a pas accepté l'offre, et qu'en consé- quence son siège n'est pas devenu vacant. »

Il y eut quelque débat sur cet amendement.

M. Cauchon fit remarquer qu'il serait conven- able d'entrer la motion de M. Baldwin dans le journal de la chambre comme adoptée par l'as- semblée, afin qu'on pût par la suite s'en servir comme d'un précédent pour se guider dans des cas analogues.

La division sur l'amendement fut de 38 contre 36.

Pour : — M. Boulton, Brooks, Cameron (Corn- wall), Cayley, Chalmers, Christie, Colville, Cummings, Daly, DeBleury, Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowen, Hale, Hall, Jessup, Lyon, Macdonald (Kingston), Macdonell (Dundas) M'Connell, Moffatt, Murney, Papineau, Petrie, Riddell, Robinson, Scott, Seymour, Sherwood, Smith (Frontenac), Stewart (Bytown), Stewart (Prescott), Viger, Webster, Williams, Woods. — 38.

Contre : — M. Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Bouthillier, Cameron (Lan- ark), Cauchon, Chabot, Chauveau, Conger, Desau- nier, DeWitt, Drummond, Fournier, Fran- chère, John, Lacoste, LaFontaine, Lanier, La Terrière, Laurin, LeMoine, Leslie, Macdonald (Glengary), Macdonell (Stormont), Merritt, Mu- rin, Nelson, Powell, Price, Prince, Rousseau, Smith (Wentworth), Thomson, Watts. — 36.

La motion telle qu'amendée ayant été mise aux voix fut remportée presque à l'unanimité, M. Aylwin ayant voté seul contre.

Autres affaires.

M. Cauchon fait motion que l'orateur de la chambre soit prié d'émaner un writ pour l'élec- tion d'un nouveau membre pour représenter le comté de Dorchester, à la place de M. Tasche- reau fait juge de circuit. Cette motion est en- portée.

M. Cauchon fait aussi motion qu'un writ soit émané pour l'élection d'un nouveau membre pour la ville de London en remplacement de M. Draper qui a résigné. Le parti ministériel s'op- pose à cette motion. L'orateur dit qu'il prendra la chose en considération.

M. Duggan donne avis qu'il fera motion lundi prochain qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général, le priant de donner copies de toutes les communications qui ont eu lieu entre l'Exécutif et les Messieurs d'origine Canadienne-Française, faites en vue d'obtenir la coopération de ces derniers dans le gouvernement du pays.

L'hon. M. Morin présente une pétition de la part de M. Guillet, M. P. P., exposant que l'ad- ministration des biens des jésuites dont il est un des agents, ayant été récemment mise sous le contrôle du bureau des terres, il pense que son siège de membre est devenu vacant, et prie la chambre d'accepter sa résignation en consé- quence. La pétition a été déposée sur la table.

A une question faite par M. Baldwin, sir Allan MacNab répondit qu'il n'était absent de la provin- ce l'année dernière depuis le 3 juillet jus- qu'au 30 novembre.

M. le Solliciteur-Général Cameron, M. Lau- rin, et M. Christie introduisent différents bills.

L'orateur lut ensuite le discours du trône, et M. Cayley fit motion que la réponse fut adoptée par la chambre mercredi prochain.

A minuit la chambre s'ajourna à lundi pro- chain, à 3 heures P. M.

PROCÈDS DU CONSEIL LÉGISLATIF. — Le gouvernement est bien décidé à avoir la majori- té dans le conseil législatif; les dernières nomi- nations le prouvent; on ne doit y appeler désormais que des tories pur sang.

L'honorable chambre haute a passé sa ré- ponde au discours du trône vendredi soir après un débat de quelques heures, dans lequel, no- n obstant les meilleures dispositions du monde, le ministère aux dévues a reçu beaucoup de blâme et de reproches mérités. L'honorable M. Ferguson fit une verte censure de toutes les fon- tes de l'administration depuis trois ans, se plain- gnit de la convocation des chambres à une époque aussi peu convenable et du silence du discours du trône sur l'état politique du pays etc. L'hon. M. Irving se joignit à M. Ferguson et déclara qu'un ministère aussi frauduleux et cor- rupteur ne pouvait posséder la confiance du pays. L'honorable M. Neilson exprima l'opinion que le ministère ne pourrait gouverner le Canada sans la coopération des Canadiens- Français, et que les membres actuels du cabinet étaient loin d'être les gens les plus propres et les capables de conduire les affaires. Il y avait mille personnes dans le pays plus capables qu'eux.

Le côté ministériel ne répondit rien à ces jus- tes récriminations de la minorité. M. Morin cependant fit une sortie indécente contre Mes-